



Les experts de l'ONU sont consternés par les violations des droits humains commises à l'encontre des femmes et des filles palestiniennes

Description



Par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits humains, le 19 février 2024

Les experts de l'ONU ont exprimé aujourd'hui leur inquiétude face aux allégations crédibles de violations flagrantes des droits humains auxquelles les femmes et les filles palestiniennes continuent d'être soumises dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

Selon les informations reçues, des femmes et des filles palestiniennes auraient été exécutées arbitrairement à Gaza, souvent avec des membres de leur famille, y compris leurs enfants. « Nous sommes choqués par les informations faisant état du ciblage délibéré et de l'exécution extrajudiciaire de femmes et d'enfants palestiniens dans des lieux où ils ont cherché refuge ou alors qu'ils fuyaient. Certains d'entre eux auraient tenu des morceaux de tissu blanc lorsqu'ils ont été tués par l'armée israélienne ou des forces affiliées », ont déclaré les experts.

Les experts ont exprimé leur vive inquiétude quant à la détention arbitraire de certaines de femmes et de filles palestiniennes, y compris des défenseurs des droits humains, des journalistes et des travailleurs humanitaires, à Gaza et en Cisjordanie depuis le 7 octobre. Nombre d'entre elles auraient été soumises à des traitements inhumains et dégradants, privées de serviettes hygiéniques, de nourriture et de médicaments, et souvent battues. À une occasion au moins, des femmes palestiniennes détenues à Gaza auraient été enfermées dans une cage sous la pluie et dans le froid, sans nourriture.

« Nous sommes particulièrement choqués par les informations selon lesquelles les femmes et les filles palestiniennes en détention ont également été soumises à de multiples formes d'agression sexuelle, comme le fait d'être déshabillées et fouillées par des officiers

masculins de l'armée israélienne. Au moins deux détenues palestiniennes auraient été violées et d'autres auraient été menacées de viol et de violence sexuelle », ont déclaré les experts. Ils ont également noté que des photos de détenues dans des conditions dégradantes auraient été prises par l'armée israélienne et mises en ligne.

Les experts se sont inquiétés du fait qu'un nombre indéterminé de femmes et d'enfants palestiniens, y compris des filles, auraient disparu après avoir été en contact avec l'armée israélienne à Gaza. « Des rapports inquiétants font état d'au moins un bébé de sexe féminin transféré de force par l'armée israélienne en Israël, et d'enfants séparés de leurs parents, dont on ne sait pas où ils se trouvent », ont-ils déclaré.

« Nous rappelons au gouvernement israélien qu'il a l'obligation de défendre le droit à la vie, à la sécurité, à la santé et à la dignité des femmes et des filles palestiniennes et de veiller à ce que personne ne soit soumis à la violence, à la torture, aux mauvais traitements ou aux traitements dégradants, y compris la violence sexuelle », ont déclaré les experts.

Ils ont demandé qu'une enquête indépendante, impartiale, rapide, approfondie et efficace soit menée sur ces allégations et qu'Israël coopère à ces enquêtes.

« Pris dans leur ensemble, ces actes présumés peuvent constituer de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire, et équivalent à des crimes graves au regard du droit pénal international qui pourraient être poursuivis en vertu du Statut de Rome », ont déclaré les experts. « Les responsables de ces crimes apparents doivent répondre de leurs actes et les victimes et leurs familles ont droit à une réparation et à une justice complète », ont-ils ajouté.

- **Les experts : Reem Alsalem, Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences ; Francesca Albanese, Rapporteuse spéciale sur la situation des droits humains dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 ; Dorothy Estrada Tanck (Présidente), Claudia Flores, Ivana Krstić, Haina Lu, et Laura Nyirinkindi, Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles.**
- Ces experts font partie des procédures spéciales du Conseil des droits humains. Les procédures spéciales, le plus grand groupe d'experts indépendants du système des droits de l'homme des Nations unies, est le nom général des mécanismes indépendants d'établissement des faits et de surveillance du Conseil. Les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales sont des experts indépendants en matière de droits humains nommés par le Conseil des droits de l'homme pour traiter soit des situations nationales spécifiques, soit des questions thématiques dans toutes les régions du monde. Les experts des procédures spéciales travaillent sur une base volontaire ; ils ne font pas partie du personnel des Nations unies et ne reçoivent pas de salaire pour leur travail. Ils sont indépendants de tout gouvernement ou organisation et travaillent à titre individuel.

Source : [Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits humains](#)

Traduction : AJC pour l'Agence Media Palestine

date créée
2024/02/19